



**FSH
SEMINAIRE DES EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES
Vendredi 2 décembre 2022**

Les établissements et services nouveaux : Au cours de cette séquence, les nouvelles formes d'accompagnement, issues du Ségur de la Santé vous seront présentées. Afin de mieux les connaître, et de comprendre leurs modalités d'accompagnement, vous pourrez les questionner pour les mobiliser dès lors que nécessaire sur vos territoires. Au cours de cette séquence nous recherchons plus précisément à clarifier les nouveaux dispositifs à travers leurs missions et le public qu'ils accompagnent.

Dans le cadre du Ségur de la Santé une mesure de « Lutte contre les inégalités de santé » a eu pour objectif d'accompagner les innovations induites par la crise, avec pour objectif de renforcer les offres d'accompagnement existantes et d'amplifier les dynamiques nouvelles déjà engagées.

Un effort financier conséquent, avec 4 principes directeurs :

- **Augmenter l'aller-vers pour toucher les plus exclus - Proposer des soins adaptés à des personnes sans domicile fixe, quel que soit leur lieu de vie**
- **Effectuer une prise en charge globale grâce à des équipes pluri-professionnelles, pour prendre en compte les problématiques médico-psycho-sociales des personnes - Mettre en place un accompagnement social personnalisé**
- **Renforcer la coordination inter-acteurs pour être en capacité d'apporter une réponse globale et garantir le parcours de prise en charge des personnes - Jouer le rôle d'interface entre les secteurs sanitaire, médico-social et social**
- **Permettre l'accueil de nouveaux publics** (mineurs, personnes non hébergées...)

Ainsi la DGCS a déployé dans le cadre de la mesure 27 du Ségur de santé, plusieurs actions visant à renforcer l'offre classique et à adapter l'offre de soins à destination des publics précaires sur l'ensemble du territoire.

- L'ouverture de nouvelles modalités de prise en charge en LHSS
 - Un LHSS peut désormais faire du mobile ou ouvrir un accueil de jour au sein du LHSS sans solliciter une nouvelle autorisation (LHSS mobile / LHSS de jour).
 - Une évolution des Lits Haltes Soins Santé (LHSS), en permettant à ces dispositifs d'accueillir des mineurs ou des femmes sortant de maternité, accompagnées de leurs nouveaux nés, en lançant l'expérimentation des LHSS « pédiatriques ». Dans ce cadre déploiement de LHSS pédiatriques mobiles, qui n'étaient pas prévus pas le cahier des charges, et qui constitue une nouvelle innovation possible à droit constant dans le cadre du développement des LHSS mobiles.
- Le renforcement des démarches d'aller-vers par la création de deux nouveaux services médico-sociaux mobiles financées de façon pérenne par l'ONDAM spécifique
 - Les Equipes Mobiles Santé Précarité (EMSP)
 - Les Equipes Spécialisées de Soins Infirmiers Précarité (ESSIP, ex SIAAD précarité)

Fort dynamisme constaté dans le développement des équipes mobiles : 27 EMSP, 74 LHSS mobiles/de jour, et 147 ESSIP créés à février 2022, on attend les bilans à fin d'année de ces dispositifs qui ont à peine un an aujourd'hui dans leur déploiement (cahier des charges publié en décembre 2021).

En parallèle, il faut noter de multiples travaux en cours au niveau national, qui associent les référents santé-précarité de l'ensemble des directions d'administration centrale, autour de dispositifs d'aller vers bien installés dans le paysage, mais pour lesquels il est souhaité un renforcement de la prise en charge des publics les plus précaires

- **Fin de vie** : dans le cadre Plan 2021-2024 « Développement des soins palliatifs et accompagnement de la fin de vie », un groupe de travail national « Soins palliatifs et précarité » a pour objectif de dresser l'état des lieux de l'offre et de la prise en charge existante pour les publics précaires, d'identifier des pratiques ou des organisations facilitantes, pour compléter et diffuser des recommandations de prise en charge palliative dans les différents lieux d'accueil, et y compris en milieu carcéral.
- **Equipes Mobiles Psychiatrie Précarité** : Groupe de travail afin de mettre à jour le cahier des charges des Equipes Mobiles Psychiatrie Précarité (EMPP). L'objectif est de définir les missions de ces équipes mobiles, dont le cahier des charges date de 2005, et leur articulation avec les autres dispositifs d'aller-vers, dont ceux pilotés par la DGCS.
- **Comité de suivi de la feuille de route HAD 2021-2026** : un projet en cours de guide méthodologique qui a vocation à informer les HAD sur les possibilités de prise en charge conjointe entre une HAD et un ESMS. Le but du document est notamment de faciliter et renforcer l'intervention de l'HAD dans les structures accueillant des personnes en situation de précarité.
- **Le lancement d'une mission sur la médiation et l'aller-vers**, confiée à Philippe Denormandie, qui a déjà piloté un groupe de travail sur la médiation au niveau ministériel. La mission définira une feuille de route opérationnelle de l'«aller vers » en vue notamment de développer la médiation en santé, Structurer et pérenniser l'offre mobile « santé social », garantir un pilotage coordonné de l'aller-vers dans les territoires.
- **Enfin travaux en cours pour définir les axes de la prochaine stratégie pauvreté**, avec sur le champ santé une action centrale de renforcement des dispositifs d'aller vers.